

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Virginie VALLIENNE / Mickaël JACQUART / Michel SAROT / Christophe RINGARD / Christophe SERGENT / Romuald BOUTELEUX / Gérard LEPERE / Philippe POUPART / Delphine LUPART /

Etaient absents(es) : Philippe DELAPORTE / Alexandre DEMONCHY / Jean-Luc SAUVAGE / Stéphanie LAURENT /

Pouvoirs : Alexandre DEMONCHY donne pouvoir à Gérard LEPERE
Stéphanie LAURENT donne pouvoir à Delphine LUPART
Jean-Luc SAUVAGE donne pouvoir à Philippe POUPART

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Ajout à l'ordre du jour concernant la délibération : convention définitive avec la FDE sur l'installation des feux comportements

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux du CM du 13 mai 2024 et du CM exceptionnel du 21 mai 2024
- Délibérations :
 - Concernant les subventions attribuées aux différentes associations pour l'exercice 2024
 - Pour attribuer des indemnités kilométriques aux conseillers municipaux
 - Pour renouveler la convention de l'APC (se terminant au 01 08 2024) et valider le nouveau modèle de convention
 - Pour adhérer à la procédure « Actes » et « Actes budgétaires » (obligatoire pour la mise en place du CFU)
- Point sur : entretien du cimetière, avancement les travaux acoustiques de la salle polyvalente, position d'un feu supplémentaire à Estrées (abordé en début de conseil et délibéré)
- Projet d'un reportage photos aériennes
- Point sur l'ouverture de la MAM : nettoyage complet et désinfection, inauguration et commande des derniers meubles
- Choix de la couleur des nouvelles plaques de rues
- Convention de participation Santé MNT
- Informations et Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du CM du 13 mai 2024 et du CM exceptionnel du 21 mai 2024
--

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?
Approbation à l'unanimité des deux procès-verbaux.

Délibération 18-2024 Pour signer la convention définitive avec la FDE sur l'installation des feux
comportements

Monsieur Le Maire explique que pour pouvoir enfin démarrer les travaux, il a été demandé cet ajout à l'ordre du jour avant le commencement de la séance. La mairie ayant reçu la proposition modifiée de la FDE, la convention pourra alors être signée.

Un conseiller souhaite spécifier que 4 feux au total à Estrées ont été demandés. Cependant, les autorités ont refusé. Il n'y en aura que 3. Il tient à ce que cette information soit notifié au PV.
Plusieurs conseillers demandent la possibilité de créer une zone 30 kms au niveau de l'arrêt de bus d'Estrées. Monsieur Le Maire en prend note et va se rapprocher du bureau d'étude et du Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale de la Somme (FDE) relatif à : éclairage public Chaussée Brunehaut à Estrées, Route Nationale à Mons (feux récompenses).

Ce projet a été ajusté en prenant en compte la volonté des élus mais également en respectant la réglementation en vigueur.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant de 165 952 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la FDE et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement décrit ci-après :

- ⬇ Montant pris en charge par la FDE (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) :
61 415 €
- ⬇ Contribution de la commune : 104 537 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 2 Abstentions, 11 Pour, d'adopter le projet présenté par la FDE, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 104 537 €.

Délibération 19-2024 Concernant les subventions attribuées aux différentes associations pour l'exercice
2024

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le document fourni par Madame LAURENT suite à la commission finance réunie le 12 mars 2024, afin de statuer sur les propositions d'attribuer les subventions à différentes associations lors de cette commission.

Associations du village :

Comité des fêtes 1400 €
Football club 1600 €
Longue paume 1400 €
Anciens combattants 600 €
A.F.R 600 €
C.C.A.S. 1500 €

Association locale :

A.D.M.R. 500 €

Autres demandes réceptionnées :

Amicale des donneurs de sang Péronne 250 €
Ligue française sclérose en plaque 150 €
Papillon blanc 200 €

Soit un total de 8200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 3 Abstentions (compte tenu de la présidence et vice-présidence d'élus à 2 associations), 10 Pour, d'adopter les propositions ci-dessus de versement des subventions au titre de 2024.

Délibération 20 2024 Pour attribuer des indemnités kilométriques aux conseillers municipaux

Monsieur Le Maire explique que lors d'un précédent conseil, il a été relevé que certains conseillers sont amenés à faire des déplacements pour aller effectuer des achats et faire des démarches liées aux activités de la commune. Cependant, aucune contrepartie n'est rétribuée (les adjoints, eux, perçoivent déjà une indemnité).

Une discussion s'engage et certains donnent leur point de vue.

Il est notifié que le sujet a été abordé lors d'une réunion de conseil de début de mandat.

Un vote est demandé afin de statuer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 2 Absentions, 3 contres, 8 Pour, de mettre en place une indemnité kilométrique (selon le barème national officiel) versée aux conseillers dans le cadre de déplacements effectués liés aux activités de la commune.

Délibération 21 2024 Pour renouveler la convention de l'APC (se terminant au 01 08 2024) et valider le nouveau modèle de convention

Monsieur Le Maire explique qu'un mail a été envoyé aux conseillers en amont afin d'étudier le sujet.

Le modèle de la nouvelle convention circule et des chiffres sont donnés notamment concernant l'indemnité mensuelle versée actuellement par La Poste à la commune.

Une discussion s'engage sur la durée de la nouvelle convention (possible entre 1 et 9 ans). Il est évoqué que si le conseil actuel s'engage sur 9 ans, il imposera cette décision au nouveau conseil qui sera mis en place en mars 2026.

Actuellement, les jours et horaires d'ouverture au public sont : du mardi au samedi de 9h à 11h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 4 contres, 9 Pour, de valider le nouveau modèle de convention, indique que les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale resteront du mardi au samedi de 9h à 11h30 et que la durée de cette nouvelle convention est actée pour 3 ans.

Délibération 22 2024 Pour adhérer à la procédure « Actes » et « Actes budgétaires » (obligatoire pour la mise en place du CFU)

Monsieur Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle introduise le sujet.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur Le maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention (et fait circuler le document) puis invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- donne son accord à l'unanimité pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Point sur l'entretien du cimetière

L'entreprise qui a effectué les travaux de reprise matériel des concessions va revenir remettre de la terre au niveau du creusement des sépultures.

Concernant les herbes qui poussent, il serait judicieux que les titulaires des concessions ou leurs ayants droits entretiennent les tombes et les alentours.

Le Maire déclare qu'il souhaite prendre un arrêté concernant l'entretien décrit ci-dessus (ainsi que concernant l'entretien des trottoirs devant les maisons et propriété).

Les portails vont être posés dès que le délai nécessaire à la prise du ciment sera effectif.

Point sur l'avancement les travaux acoustiques de la salle polyvalente

L'entreprise retenue pour gérer l'isolation phonique de la SP est venue sur place afin de nous décrire les différentes possibilités d'installation des équipements. Ce qui a été retenu : pose au plafond de couleur blanche, pose sur les murs de couleur gris très clair.

Une étude acoustique sera faite avant et après la pose de ces équipements.

Monsieur Le Maire présente le devis de traitement acoustique intérieur et extérieur de la salle polyvalente.

Montant total TTC : 45 024 €

Projet d'un reportage photo aérienne

Monsieur Le Maire a reçu une proposition d'une société effectuant des reportages aériens personnalisés comprenant 30 photographies 15x20 du village, des hameaux, zones d'intérêt, cimetière etc, 2 agrandissements 40x60 des photographies choisies et un CD avec les photos en haute définition (30mp) et tous les droits de reproduction. Cette proposition a été retenue.

Point sur l'ouverture de la MAM : nettoyage complet et désinfection, inauguration et commande des derniers meubles

Le feu vert de la PMI a été donné pour une ouverture le 2 septembre.

L'Inauguration aura lieu le 14 septembre à 10 h (la MAM aura commencé à fonctionner et ce sera l'occasion d'avoir un premier retour sur le fonctionnement).

Les derniers meubles nécessaires à l'aménagement final ont été reçus et une société spécialisée a été sollicitée pour procéder au nettoyage complet et à la désinfection.

Choix de la couleur des nouvelles plaques de rues

Monsieur Le Maire suggère de mettre une couleur différente par rapport aux anciennes.

La majorité des conseillers préfèrent utiliser l'ancienne couleur. Choix retenu : bleu et blanc

Convention de participation Santé MNT Informations diverses

Monsieur Le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle fasse un retour sur une réunion organisée par le CDG en présence des prestataires prévoyances et santé retenus pour cette convention de participation.

En résumé, le sujet sera abordé lors du prochain conseil et une délibération sera prise. En amont, un sondage sur les besoins et attendus des agents va être fait.

